

A l'attention des usagers de Castets et Castillon  
Secteur Castets en Dorthe

Langon, vendredi 20 décembre 2024

**Objet : Réorganisation de la collecte des déchets**

**Dossier suivi par les services techniques du Sictom : 05.56.62.27.70**

Madame, Monsieur,

Afin de déployer la collecte du tri en porte à porte des emballages sur votre commune, et en réponse aux nombreuses demandes des usagers, plusieurs changements vont s'opérer sur Castets et Castillon :

- ① **Le jour de collecte change : le bac noir sera collecté uniquement les lundis** (bac pour les ordures ménagères)

**Dès le 30 décembre 2024**

- ② **La collecte en porte à porte des emballages (hors verre)** va être mise en place. Aussi, **venez chercher votre bac jaune** pour la collecte des emballages en **plastique, métal, papier et carton** :

**du mardi 14 au vendredi 17 janvier de 14h à 19h  
et le samedi 18 janvier de 9h à 12h  
A la salle des fêtes de Castets en Dorthe**

- ③ **La fréquence de collecte des ordures ménagères va évoluer dès le 30 décembre 2024.**

- Du 30 décembre au 7 mars : la collecte du bac noir sera faite une fois par semaine les lundis
- Dès le 10 mars : la collecte en porte-à-porte du bac jaune sera faite en alternance avec celle du bac noir (une semaine le bac jaune et la semaine suivante le bac noir). **Un calendrier de collecte** vous sera distribué en même temps que votre bac jaune afin de connaître vos jours de collecte.

**=> de fait, votre redevance diminuera automatiquement pour 2025.**

Nos agents présents lors de la distribution des bacs pourront répondre à toutes vos questions.

#### **Rappel réglementation**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la réglementation nationale a évolué. Les biodéchets seront désormais interdits dans les ordures ménagères. Ce n'est pas le Sictom du Sud Gironde qui impose cela mais bien la réglementation nationale et européenne : les biodéchets doivent être « triés à la source ». Il n'est pas obligatoire de composter les biodéchets mais bien de les trier et les valoriser (poules, fumier, compostage, collecte ...etc).

En fonction des situations de chacun, plusieurs solutions existent :



Composter en tas



Utiliser un composteur



Donner aux animaux



Déposer en point de collecte

Pour obtenir un composteur gratuit (offre limitée à un composteur par foyer), inscrivez-vous à l'atelier gratuit d'une heure. Pour connaître les dates et vous inscrire en ligne : <https://sictomsudgironde.fr/evenements/> ou 07 85 15 58 18 ou par mail à [reservation@sictomsudgironde.fr](mailto:reservation@sictomsudgironde.fr).

#### Suivi

Nous veillerons attentivement au déploiement de ce nouveau service pour garantir votre satisfaction. Nous vous tiendrons informés des résultats de cette nouvelle collecte.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.

**Christophe DORAY**  
Président du Sictom du Sud-Gironde